



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 14 décembre 2021 à 19 h, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Madame la mairesse : Isabelle Lessard

Madame la conseillère : Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière
Pascal Poirier

Était également présente à la
séance :

**Madame la directrice générale et
greffière suppléante :** Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la greffière : Mariève Bernier

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

21-12-372

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière suppléante, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h.

21-12-373

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-374

5.
**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-
VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire 23 novembre 2021;



No de résolution
ou annotation

21-12-375

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 novembre tel que déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

8. **CONSEIL MUNICIPAL**

8.1 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2022**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ chapitre C-19), le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance et ont approuvé le calendrier des séances;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE les séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Chapais de 2022 se tiendront à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Chapais (145, boulevard Springer), aux dates suivantes :

JOUR	DATE DE LA SÉANCE	HEURE
Mardi	18 janvier 2022	19 h
Mardi	15 février 2022	19 h
Mardi	15 mars 2022	19 h
Mercredi	20 avril 2022	19 h
Mardi	17 mai 2022	19 h
Mardi	21 juin 2022	19 h
Mardi	19 juillet 2022	19 h
Mardi	16 août 2022	19 h
Mardi	20 septembre 2022	19 h
Mardi	18 octobre 2022	19 h
Mardi	15 novembre 2022	19 h
Mardi	13 décembre 2022	19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

21-12-376

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.2

RÉSOLUTION – RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans, à compter de la date d'exigibilité;

CONSIDÉRANT QUE les comptes à radier ont déjà été provisionnés dans les comptes comptables de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE les taxes à recevoir n'ayant pu être perçues concernent principalement les taxes à percevoir;

CONSIDÉRANT QUE des procédures légales de recouvrement ont été prises et que le résultat s'est avéré infructueux;

CONSIDÉRANT QUE ces créances n'ont pu être recouvrées dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Mélanie Gagné, directrice générale, de procéder à la radiation de ces comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise la radiation des comptes à recevoir figurant dans la liste des créances dues jointe à la présente résolution, totalisant un montant de 39 823,64 \$, plus les intérêts encourus, représentant une somme de 3 558,03 \$;

QUE la liste des créances dues fait partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3

RÉSOLUTION - APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS (OMH) APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a accepté le regroupement par intégration des deux (2) offices municipaux d'habitation de Chapais et Chibougamau (OMH);

CONSIDÉRANT QUE chacune des Offices municipales d'habitation est responsable de ses dépenses respectives sur le budget en fonction de son parc immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a approuvé le budget initial 2021 en date du 11 décembre 2020 prévoyant des revenus de l'ordre de 69 368 \$ et des dépenses de l'ordre de 115 383 \$ pour un déficit prévu de 46 015 \$;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a approuvé, le 25 novembre dernier, un budget révisé prévoyant des revenus de 69 793 \$ et des dépenses de 155 197 \$ pour un déficit de 90 404 \$;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a approuvé un autre budget révisé le 2 décembre et que celui-ci mentionne qu'aucune modification budgétaire n'est apportée pour le moment;

21-12-377



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la Municipalité correspond à 10 % du déficit, chaque budget révisé doit être approuvé pour le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 6 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais accepte les budgets révisés du 25 novembre et du 2 décembre 2021, tel que déposé par l'Office municipal d'habitation de Chibougamau-Chapais (OMH), approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-378

8.4 **RÉSOLUTION - DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2023 (PTI)**

CONSIDÉRANT QUE la *Commission municipale du Québec* à effectuer des travaux d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023 pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la Commission municipale*, les rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et sur le PTI 2021-2023 ont été acheminés à toutes les municipalités concernées en novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE les rapports démontre que la Ville de Chapais a procédé à l'adoption de son budget 2021 et du PTI 2021-2023 conformément à l'encadrement légal applicable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance des rapports d'audit de conformité;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE confirmer à la *Commission municipale du Québec* que les rapports d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et du PTI 2021-2023 ont été déposés lors de la séance du conseil du 14 décembre 2021.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-379

8.5 **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE TRANSPORT ADAPTÉ CHAPAIIS CHIBOUGAMAU BAIE-JAMES (TACCBJ)**

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ) a déposé ses prévisions budgétaires 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme présente un budget équilibré, estimé à 298 003 \$;

CONSIDÉRANT la participation financière du ministre des Transports du Québec au montant de 116 880 \$;

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté Chapais Chibougamau Baie-James demande à la Ville de Chapais une participation financière de 13 770 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a réservé un montant de 13 770 \$ au budget 2022 pour les services de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 13 décembre 2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2022 telles que présentées par Transport adapté de Chapais Chibougamau Baie-James (TACCBJ);

QUE le versement annuel de 13 770 \$ soit fait en février 2022;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 02-370-00-959.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 21-11-354

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-11-354 adoptée en novembre dernier autorisait la vente du 28, 1^{re} Avenue à Xpérience Opémiska;

CONSIDÉRANT QUE l'offre reçu de Xpérience Opémiska sera pris en charge par 9455-7865 Québec inc., résolution à l'appui;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 21-11-354

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7

RÉSOLUTION – AUTORISER LA VENTE DU CENTRE MULTISERVICES SITUÉ AU 28, 1^{re} AVENUE, CHAPAIS (LOT 4 959 003)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-05-171 adoptée en mai dernier, qui autorisait la vente du 28, 1^{re} Avenue à Nexolia Bioénergie, a été abrogée par la résolution 21-11-353;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a publié un deuxième appel à propositions le 7 octobre dernier pour la vente du 28, 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE les offres étaient recevables au plus tard le 25 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule proposition le 25 octobre 2021, d'un montant de 1,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de 9455-7865 Québec inc. et autorise la vente de l'immeuble situé au 28, 1^{re} Avenue, au prix et aux conditions énoncés dans l'appel à proposition, et conditionnellement à la signature d'une promesse d'achat stipulant les conditions de vente énoncées par les deux parties;

D'autoriser Mme Isabelle Lessard, mairesse et Mme Mélanie Gagné, directrice générale à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-12-380

21-12-381



No de résolution
21-12-382

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

8.8

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (CCH) POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la demande de renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et au Carrefour du capital humain (CCH), reçu le 9 décembre, pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ et le CCH accompagnent la Municipalité dans plusieurs dossiers, et qu'il y a lieu de renouveler notre cotisation;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement de la cotisation annuelle 2022 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour un montant de 850,50 \$ plus les taxes applicables, et au Carrefour du capital humain (CCH), pour un montant de 3 261,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget de fonctionnement, à même le poste budgétaire 02-161-00-416.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

10.

RESSOURCES HUMAINES

11.

FINANCES ET TRÉSORERIE

11.1

RÉSOLUTION — APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS NOVEMBRE 2021

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de novembre 2021 s'élevant à **595 443,98 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **262 198,13 \$** soient acceptées telles que déposées;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2

RÉSOLUTION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN CABANON DE TOITURE POUR LA PISCINE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 21-09-273, le Conseil municipal a autorisé la directrice générale, Mélanie Gagné, à publier un appel d'offres public pour la construction d'un cabanon de toiture pour la piscine municipale;

21-12-383

21-12-384



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient recevables au bureau de la directrice générale jusqu'au 22 octobre 2021 à 14 h;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une (1) soumission et que celle-ci est jugée conforme :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluse
Construction Bon-Air inc.	113 733,69 \$

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 6 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais accorde le contrat à Construction Bon-Air pour la construction d'un cabanon de toiture pour la piscine municipale pour une somme de 113 733,69 \$, taxes incluses;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération, à même le poste budgétaire 03-310-03-322.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3

21-12-385

RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC ET LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec est un organisme à but non lucratif qui vise à faire rayonner les initiatives entrepreneuriales du Nord-du-Québec pour inspirer le désir d'entreprendre;

CONSIDÉRANT QUE la SADC Chibougamau-Chapais organise la 24^e édition du concours Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec qui aura lieu en 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur a sollicité la participation financière de la Ville de Chapais afin de contribuer au succès de cet évènement;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 6 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais participe financièrement à la 24^e édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec, pour une somme de 200 \$;

QUE cette somme soit prélevée à même le budget d'opération, soit le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4

21-12-386

RÉSOLUTION – AUTORISER LE PAIEMENT À LETTRAGE WALDI

CONSIDÉRANT QUE l'achat et l'installation, au Centre Sportif, d'un panneau publicitaire sur structure d'aluminium a été fait en octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense répond à l'axe 2 « Un milieu de vie attrayant, accueillant et durable » du Plan stratégique 2013-2023;

CONSIDÉRANT la satisfaction du travail réalisé par Lettrage Waldi et la réception de la facture 48068 pour ce projet, d'un montant total de 12 606,00 \$, plus les taxes applicables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE le coût prévu de cet achat était inférieur au seuil de 105 700 \$ et que, conséquemment, la Ville pouvait conclure une entente gré à gré en vertu des règles d'adjudication contenues dans le *Règlement 21-526 concernant la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'autoriser le paiement de la facture 48068 à Lettrage Waldi au montant de 12 606,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés au budget d'opération à même le poste budgétaire 02-629-00-972.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. **GREFFE**

21-12-387

12.1 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHAPAIS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.

21-12-388

12.2 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES À DIVERS TAUX, DE TAXES SPÉCIALES, COMPENSATIONS ET/OU DES TARIFICATIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES SPÉCIFIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Daniel Forgues pour que soit adopté, lors d'une prochaine séance, un règlement concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, de taxes spéciales, compensations et/ou des tarifications pour la fourniture de services spécifiques pour l'exercice financier 2022.

Le projet de règlement est déposé par monsieur Daniel Forgues et présenté par madame Isabelle Lessard, mairesse, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21-12-389

12.3 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, par **monsieur Daniel Forgues**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité.

Monsieur Daniel Forgues procède ensuite au dépôt du projet de règlement, et madame Mélanie Gagné, directrice générale et greffière suppléante, présente l'objet et la portée du règlement déposé.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

No de résolution
ou annotation

21-12-390

13. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

13.1 RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À GUILBERT URBANISME

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposée par Mme Sandra Guilbert, consultante en urbanisme pour l'entreprise Guilbert Urbanisme, le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire confier certains mandats de services professionnels en urbanisme à l'entreprise Guilbert Urbanisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la totalité des honoraires pour l'année 2022, incluant les taxes, seront en deçà du seuil et que, conséquemment, la Ville peut conclure une entente gré à gré en vertu du *Règlement 21-526, concernant la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été discuté lors du plénier du 6 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de services présenté par Guilbert Urbanisme pour les services d'accompagnement professionnels en urbanisme, selon les modalités décrites à la convention de services professionnels;

QUE Mme Mélanie Gagné, directrice générale, soit autorisée à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

21-12-391

14.1 RÉSOLUTION – RECONNAISSANCE ET SOUTIEN DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES - 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, en vertu de la résolution 13-09-245, adoptée le 17 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif, situés sur le territoire de la ville de Chapais ou dans sa zone d'influence naturelle, ont fait une demande d'accréditation auprès du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de Mme Sylvie Bédard, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 22 novembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Pascal Poirier
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE les organismes suivants soient reconnus par la Ville de Chapais dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et ce, pour l'année 2022 :

- ✓ Association Marie-Reine
- ✓ Association des propriétaires de chalet du Lac Cavan
- ✓ Association des propriétaires de chalet du Lac Opémiska
- ✓ Camping Opémiska
- ✓ CPE Peluches et Baluchons
- ✓ Chevaliers de Colomb
- ✓ Club FADOQ les Vaillants de Chapais
- ✓ Club Quad les Lynx du Nord
- ✓ Défi polaire Baie-James
- ✓ Rayons de Soleil du Nord
- ✓ Maison de la famille – Le Petit Train inc.
- ✓ Maison des jeunes de Chapais
- ✓ Table régionale de concertation des aînés du NDQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.

SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

15.1

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

21-12-392

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale sur l'élimination des matières résiduelles, signée conjointement par la Ville de Chapais et la Ville de Chibougamau, prenait fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire envoyer les matières résiduelles recueillies sur son territoire et dans les sites de villégiature qu'elle dessert en vertu de l'Entente sur l'équité fiscale, la fourniture de services, la protection incendie et la disposition des matières résiduelles avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des deux Villes de conclure une entente de service d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais accepte la proposition de la Ville de Chibougamau, se détaillant à 187,97 \$ jusqu'au 1^{er} mars 2022 et 196,26 \$ à partir du 1^{er} mars 2022 par tonne métrique de matières résiduelles destinées à être enfouies;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors comité plénier du 13 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jacques Fortin
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Isabelle Lessard, mairesse et Mme Mélanie Gagné, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville de Chapais le protocole d'entente proposé par la Ville de Chibougamau portant sur l'élimination des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

16.1

RÉSOLUTION – ENGAGEMENT - POMPIER À TEMPS PARTIEL

21-12-393

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'embauche de pompiers à temps partiel afin de maintenir des effectifs suffisants pour exercer des interventions efficaces en matière de sécurité contre les incendies;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Jobin a déposé sa candidature;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Directeur du Service de sécurité incendie, M. Patrice Devin;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 13 décembre 2021;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pascal Poirier
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise l'embauche de Mme Mélanie Jobin à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la Ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.1

RÉSOLUTION – AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2022-2023

CONSIDÉRANT QU'à travers sa Politique culturelle adoptée le 13 janvier 2013, la Ville de Chapais s'est engagée à favoriser l'accès à la vie culturelle, à soutenir les arts et la culture et à faire connaître l'histoire et le patrimoine de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications, la Ville peut bénéficier d'une aide financière pour réaliser des projets culturels en 2022-2023;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2022-2023, à travers laquelle elle s'engage à fournir un montant maximal de 10 000 \$ par année et demande au Ministère de fournir un montant équivalent;

QUE le Conseil municipal autorise Mme Mélanie Gagné, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.

VARIA

19.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

20.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Monsieur Daniel Forgues souhaite joyeuses fêtes et bonne année.

Monsieur Pascal Poirier invite la population à participer au concours Chapais s'illumine organisé par le Service de loisirs. Il remercie les conseillers sortants pour leur implication durant toutes ces années.

Monsieur Guy Lafrenière rappelle qu'il est important d'aller voter le 19 décembre et souhaite bonne chance à tous les candidats. Il remercie tous ses collègues pour ses 8 années de conseiller. Remercie M. Steve Gamache et la direction.

21-12-394



No de résolution
ou annotation

21-12-395

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Madame Denise Larouche nous informe que les bureaux administratifs et des loisirs de la Ville de Chapais seront fermés du 22 décembre au 4 janvier inclusivement. Souhaite de joyeuses fêtes à tous.

Monsieur Jacques Fortin vous invite à participer à la Marche de Noël du 20 décembre, pour plus d'information consulter la page Facebook du Service des loisirs. Rappelle aux organismes intéressés à ce relocalisés ou ayant besoin d'un espace, qu'un projet est en cours avec la Paroisse à ce sujet.

Madame Isabelle Lessard nous informe que les activités du Centre sportif prendront fin le 22 décembre et reprendront le 5 janvier. Vous invite à profiter de la glissade près de la Maison des jeunes et avant le 22 décembre vous pouvez emprunter des tubes, trottinettes de neige pour le temps de fêtes auprès du Service des loisirs. Elle remercie les conseillers sortants pour toutes ces années d'implication au sein du conseil municipal.

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 33.


Isabelle Lessard
Mairesse


Mélanie Gagné
Directrice générale et greffière
suppléante